

L'Association Royale des Conseillers en Prévention

Historique

La prévention des accidents du travail en Belgique fut marquée par la publication au Moniteur belge du 15 février 1946 d'un arrêté du Régent du 11 février 1946, instituant des organes de sécurité et d'hygiène dans les entreprises industrielles et commerciales ainsi que dans les services et établissements publics ou d'utilité publique.

Ces dispositions imposaient non seulement la constitution d'un comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail dans toute entreprise, mais prévoyaient également les principes généraux d'organisation du service de sécurité et de désignation du Chef du service de sécurité et d'hygiène.

Les chefs d'entreprises se trouvèrent donc confrontés au problème du choix d'un Chef SHE, d'autant que celui-ci devait posséder les connaissances suffisantes en matière de prévention des risques industriels.

Aussitôt, pour contribuer à la réussite de cette initiative tout en aidant les chefs d'entreprises, l'Association des Industriels de Belgique (l'A.I.B.) institua des cours-conférences pour la formation des Chefs SHE, qui connurent le succès jusqu'à la parution de l'arrêté royal relatif à la formation complémentaire des Chefs SHE, en 1978.

Les participants de la première session de ces cours-conférences, émirent le vœu de se retrouver périodiquement au sein d'une association encadrée par le personnel technique de l'A.I.B.

C'est le 19 novembre 1946 que naquit l'*Association des Chefs de service de Sécurité et d'Hygiène* « A.C.S.H.-V.D.V.H. » qui deviendra, en 1948, A.C.S.H.B.-V.D.V.H.B. par l'ajout de « *de Belgique* » et de « *van België* »¹.

C'est en présence de M. Léon-Eli TROCLET, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, et de nombreuses personnalités du monde politique et du travail, que l'A.C.S.H.B. a commémoré, à Bruxelles, le 13 novembre 1956, le 10^{ème} anniversaire de sa fondation. M. TROCLET avait précisément contresigné l'arrêté du Régent du 11 février 1946, instituant les organes de sécurité.

Dès 1968, et cela pour la première fois depuis sa fondation, l'Association élut un président bilingue, M. Arnold DE BOCK n'appartenant pas aux cadres de l'A.I.B.

Lors de l'assemblée générale de novembre 1970, l'association de fait est transformée en ASBL et les statuts sont modifiés et adaptés à cette nouvelle forme juridique. La signature de ces statuts eut lieu le 21 décembre. En 1971, l'A.C.S.H.B. se détachait ainsi définitivement de l'A.I.B. qui l'avait fondée en 1946.

Les 25^{ème} et 30^{ème} anniversaires de l'A.C.S.H.B. seront fêtés respectivement les 19 novembre 1971 et 23 septembre 1977². A ces occasions, le « LIVRE D'OR », en 1971, et le « LIVRE VERT », en 1977, seront publiés.

¹ V.D.V.H.B. : Vereniging van Diensthoofden voor Veiligheid en Hygiëne van België.

² Une séance académique, suivie d'une journée d'étude, à la Tour du Midi à Bruxelles, célébra à la fois le 30^{ème} anniversaire de l'A.C.S.H.B. et le 25^{ème} anniversaire de la F.A.S.

Mais l'A.C.S.H.B., comme bien d'autres associations, connaîtra aussi des problèmes de nature communautaire.

C'est ainsi que le 24 janvier 1976, une « *Interprovinciale francophone* » se constitue à Charleroi. C'est elle qui sera chargée, notamment, de l'organisation de journées d'études dans la partie sud du pays. L'Interprovinciale francophone constituera aussi un groupe de travail ayant pour objectif d'examiner la situation de la sécurité dans le secteur public.

Le 17 novembre 1978, l'assemblée générale de l'A.C.S.H.B. décide de modifier les structures de l'association.

Tout en maintenant une association unie et indivise, l'action des ailes francophone et néerlandophone fut renforcée en élargissant leur autonomie par le remplacement du Président national et du Secrétaire général par deux Présidents nationaux et deux Secrétaires généraux, un pour chaque aile linguistique.

Quelques années plus tard, le 19 novembre 1982, soit 36 ans, jour pour jour, après sa fondation, l'A.C.S.H.B.-V.D.V.H.B. sera dissoute et deux associations distinctes seront constituées : la V.D.V.H.B., le 4 mars 1983 pour la région néerlandophone et, le 14 avril 1983 à Namur, l'A.C.S.H.B., pour les régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Le 24 octobre 1986, le 40^{ème} anniversaire de l'association est commémoré lors de la journée d'étude qui se tient à Charleroi. Une réception à l'hôtel de Ville clôture cette journée. Le 28 novembre, néerlandophones et francophones se retrouvent à Leuven, au Faculty Club, pour fêter ensemble le 40^{ème} anniversaire de l'A.C.S.H.B. et de la V.D.V.H.B.

Le 20 juin 1990, après de nombreuses palabres (l'idée était dans l'air depuis... 1984 !) le conseil d'administration décide enfin d'instituer un secrétariat permanent qui s'installe à Namur.

Le 50^{ème} anniversaire de la fondation des deux associations se déroule conjointement le mardi 19 novembre 1996, à l'Auditorium 44, à Bruxelles en présence de Mme. Miet SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail. Les deux Présidents nationaux, Chris VAN LAETHEM pour la V.D.V.H.B. et Jacky MARCHAL pour l'A.C.S.H.B. s'expriment pour chacune des associations. Une plaquette retraçant l'évolution de l'A.C.S.H.B. est publiée.

En avril 1997, il a plu à Sa Majesté le Roi Albert II d'octroyer à l'association, ainsi qu'à la V.D.V.H.B., devenue par la suite *Prebes*³, le titre d'« association royale ».

Le 5 juin 1998, pour se conformer aux nouvelles dispositions relatives aux services de prévention et de protection au travail adoptées en application de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, l'assemblée générale de l'association décide de modifier « Association royale des Chefs de service de Sécurité et d'Hygiène de Belgique, en abrégé, A.C.S.H.B. » en « *Association royale des Conseillers en Prévention* », en abrégé, « A.R.Co.P. ».

Dès sa fondation, l'A.C.S.H.B. est organisée sur base de quatre sections provinciales. En septembre 1999, dans un souci d'efficacité accrue au profit des membres, de légalité à l'égard de la loi sur les ASBL notamment en ce qui concerne sa comptabilité et pour une meilleure représentativité de l'association, l'assemblée générale décide de mettre fin à cette partition géographique. Les nouveaux statuts qui avaient été adoptés en mai 1992 sont dès lors modifiés en conséquence.

³ Prebes : Koninklijke Vlaamse Vereniging voor Preventie en Bescherming VZW.

Le 60^{ème} anniversaire de l'Association Royale des Conseillers en Prévention est commémoré le 11 octobre 2006 aux Moulins de Beez à Namur lors d'une journée d'étude en présence de M. Karel VAN DAMME, représentant le Ministre de l'Emploi..

Depuis sa création, l'association a connu dix Présidents :

- De 1946 à 1961 : Fernand MERCX, soit pendant 15 ans,
- De 1961 à 1968 : Léon LEPAGE,
- De 1968 à 1978 : Arnold DE BOCK,
- De 1978 à 1983 : Jules VANDOREN,
- De 1983 à 1987 : Marcel RESIMONT,
- De 1987 à 1990 : Jean SCHOTTEY,
- De 1990 à 1996 : Jules BIOUL,
- De 1996 à 2009 : Jacky MARCHAL,
- De 2009 à 2018 : Philippe HUMBLET,
- Depuis 2018 : Gérald DOMBRET.

La dignité de Doyen d'honneur du Travail de Belgique dans le secteur de la sécurité, d'abord, et du bien-être au travail, ensuite, a été attribuée aux Présidents Arnold DE BOCK, Jules VANDOREN et Jacky MARCHAL ainsi qu'à Raoul WINSCHERMAN, Secrétaire général et Christian WOICHE, Administrateur.

Jacky MARCHAL,
Président d'honneur.